



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2141

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Techsud-Porte Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2002

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2141**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Techsud-Porte Ampère - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2002**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du conseil de Communauté du 30 octobre 2000, la Communauté urbaine a créé la ZAC Techsud/Porte-Ampère et confié sa réalisation, par voie de convention, à la SAS Porte Ampère, constituée de la société Gaz de France, propriétaire du foncier, et de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Cette opération se fixait pour objectif la reconversion d'un ancien site industriel (usine à gaz) sur un périmètre de 19 hectares et proposait un projet de développement économique et urbain permettant de conforter la vocation scientifique et de bio technopôle de Lyon Gerland, et de renforcer sa capacité d'accueil d'activités diversifiées : tertiaire, laboratoire, recherche et production. Le programme de construction prévoyait la réalisation de 100 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON).

Le programme des équipements publics de l'opération intégrait la réalisation des différents équipements et réseaux nécessaires à la viabilisation et à l'aménagement du site et, notamment, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les équipements d'infrastructure primaires suivants :

- la création d'une voie nouvelle Est-Ouest,
- la requalification des rues Saint Jean de Dieu et Grolier,
- la réalisation du réseau d'adduction en eau potable,
- la réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales, y compris la station de relevage et le bassin de rétention,
- l'éclairage public.

Par délibération n° 2002-0523 du 18 mars 2002, une autorisation de programme pour un montant de 6 439 486 € en dépenses a été individualisée en vue de réaliser les travaux.

Le programme de construction de la ZAC est aujourd'hui réalisé à plus de 50 % (51 000 mètres carrés de SHON livrés ou en cours de construction). La SAS Porte Ampère est en négociation sur 2 des 4 lots restants à commercialiser.

La part du programme des équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur (voiries secondaires) est entièrement réalisée et en cours de remise aux services gestionnaires de la Communauté urbaine et de la Ville de Lyon.

La ZAC est en cours d'achèvement et les opérations de clôture seront réalisées au premier semestre 2011.

Les ouvrages du programme des équipements publics réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire sont également terminés pour certains d'entre eux (assainissement et bassin de rétention) ou en phase de finition, notamment les voiries dont les aménagements de surface seront terminés au cours du 1er trimestre 2011, lorsque les travaux de constructions des principaux bâtiments seront achevés.

Cette opération d'aménagement a toutefois été confrontée à un certain nombre de désordres et de dégradations, suite notamment à l'occupation illicite du site par les gens du voyage ayant engendré des surcoûts importants de reprises et réparations. Le coût de ces réparations est estimé à 58 000 €.

De plus, l'allongement des délais de mise en œuvre des travaux d'équipement du site (suite notamment à la découverte d'une importante pollution des sols) et la réalisation des travaux de finition des voiries à la fin des chantiers de construction afin de limiter les dégradations ont pour conséquence un montant d'actualisation important, par application du taux annuel de révision sur les marchés de travaux notifiés en avril 2004, estimé à 167 000 €.

Enfin, l'ouverture à la circulation des voiries a fait apparaître la nécessité de réaliser certains aménagements de sécurisation, non prévus initialement, estimés à 15 000 €.

Le montant total, nécessaire pour terminer cette opération d'aménagement, s'élève donc à 240 000 €.

Les travaux de construction de la station de relèvement des eaux et des bassins de rétention sont aujourd'hui terminés et il reste 48 695,70 € d'autorisation de programme disponible sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il conviendrait de les réaffecter au budget principal :

- 47 812,73 € sur le budget annexe des eaux,
- 882,97 € sur le budget annexe de l'assainissement,
- + 48 695,70 € sur le budget principal.

Compte tenu de cette reventilation de l'autorisation de programme, il est proposé au conseil de Communauté d'approuver une individualisation complémentaire pour un montant de 192 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve, afin de terminer les travaux d'aménagement des voiries primaires de la ZAC Techsud-Porte Ampère à Lyon 7°, la nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 0662 comme suit :

- 47 812,73 € sur le budget annexe des eaux,
- 882,97 € sur le budget annexe de l'assainissement,
- + 48 695,70 € sur le budget principal.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 0662 individualisée le 18 mars 2002.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 192 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 192 000 € en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 631 486 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.